

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue
du Pôt-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs de
Postes.

ANGLETERRE. — Londres, 16 septembre.

Le roi des Belges est revenu samedi soir de Claremont à Windsor; la reine des Belges y était aussi, de retour de la visite qu'elle avait faite à la reine douairière. Le même jour, le comte Sébastiani est retourné de Windsor à Londres. Dans la journée, la reine des Belges avait été visiter le palais de Guildhall (hôtel-de-ville de Londres), où elle a été reçue par le lord maire avec tous les honneurs dus à son rang. S. M. s'est entretenue longtemps en anglais avec ce magistrat. Elle parle cette langue avec une facilité remarquable. (Stand.)

— La nouvelle du refus d'acceptation des traites de la banque des Etats-Unis, fait par MM. Holtinguer et de du Hèvre, a causé d'abord beaucoup de sensation à la bourse de Londres. Mais on a su depuis que pour faire honneur aux endossements, il en a été accepté plusieurs par des tiers, et que le reste le serait probablement par M. Rotschild pour faire honneur aux engagements de la banque américaine. Ainsi tout se bornera à ce que MM. Holtinguer etc. seront remplacés, comme agens de cette banque, par d'autres négocians.

— Les nouvelles qu'on a reçues de Lisbonne en date du 9 courant, sont de quelque importance. Il s'agit de la formation d'un nouveau ministère, et l'on disait que sous peu de jours, il sera composé sous la présidence du duc de Palmella, du baron de Bonfin, ministre de la guerre, M. Gomez de Castro, aux finances et M. Fonseca de Magalhaens, au département des affaires étrangères.

Les cortès extraordinaires seront probablement convoquées pour la mi-octobre.

Le baron de Lagos a présenté au gouvernement un plan pour le paiement des dividendes dus aux créances étrangères; mais rien ne sera fait avant l'entrée en fonction du nouveau cabinet.

— La Terreur, navire jaugeant 540 tonneaux, et l'Erèbe, qui en jauge 570, ont quitté Chatam, pour aller faire un voyage de découvertes dans les parages Antarctiques. L'équipage se compose de 120 hommes.

— Les premières expériences du daguerrotypage ont eu lieu avant-hier, en présence d'un grand nombre de savans et d'artistes. Il y a eu réussite complète.

FRANCE. — Paris, le 17 SEPTEMBRE.

Malgré le mauvais temps, un concours immense de spectateurs assistait aux courses d'aujourd'hui au Champ-de-Mars pour le prix de 6,000 fr. donné par S. M., et celui de 5,000 donné par S. A. R. le duc d'Orléans :

Prix du roi, composé d'un vase en vermeil de 1,500 fr. et de 4,500 fr., pour chevaux et juments de 4 ans et au-dessus. Distance : deux tours en partie liée.

Le prix a été gagné par Antony, à M. Aumant. Frétillon est arrivée deuxième à la deuxième épreuve; Fortunatus troisième, et deuxième à la première épreuve; et Anna Bolena troisième dans les deux épreuves. Nautilus a été distancé.

Prix du prince royal, composé d'un vase en argent d'une valeur de 1,000 fr., et de 2,000 fr. pour chevaux et juments de 3 ans et au-dessus.

Trois épreuves ont eu lieu pour ce prix. La première a été gagnée par Candeur, à M. Perrot; la seconde l'a été par Britannia, à lord Seymour, et la troisième aussi par Britannia, qui a ainsi remporté le prix.

— On écrit de Reims en Champagne, 10 septembre : « Les vignes sont méconnaissables; après une pluie de huit jours, les raisins sont gros, beaux et tendres; le tems est au beau; il y a lieu d'espérer que l'on vendragera de bonne heure, dans une quinzaine de jours au plus tard. »

Feuilleton.

BEAUX-ARTS. — SALON DE 1839.

M. Van Isendyck. — Mme. Paëlinck. — MM. Van Ertryck. — De Bay. — Decaise. — Ph. Van Brée. — Henri Scheffer. — J. Jacobs. — Platteel. — Oakes. — Gallait.

(5^e article.)

M. Van Isendyck ne nous en voudra pas sans doute si, au nombre des tableaux religieux méritant une mention particulière, nous n'avons pas cité dans notre article précédent, sa figure de la Charité. Ce n'est pas que nous ne l'ussions remarqué; mais nous étions loin de soupçonner que l'artiste avait eu le dessein de représenter cet admirable symbole. La Charité, dans le tableau de M. Van Isendyck, prend les traits d'une jeune femme gracieuse et souriante; les enfans dont elle est entourée sont frais et dodus et semblent se livrer à la gaieté de leur âge. On dirait plutôt l'heureuse mère. Mais la pensée que le peintre a voulu exprimer n'est pas sensible pour le spectateur. M. Van Isendyck, dont nous avons loué en d'autres occasions les compositions religieuses, nous a mis lui-même en droit d'exiger mieux de lui. Du reste, le sujet mis à part, c'est en somme une œuvre fort agréable à voir. Si les petits enfans gras et roses nous rappellent involontairement les Cupidons de trumeaux, dont Béranger s'est si bien moqué dans un de ses refrains les plus joyeux; si la figure de femme, dans l'expression, manque un peu de naturel, si, pour notre part, nous lui désirerions un peu plus d'élégance de formes, nous reconnaissons que ce tableau est franchement et purement dessiné, et que le coloris, pour être un peu trop payen, n'en a pas moins une délicatesse de tons qui ne peut manquer de plaire.

Mme. Paëlinck a exposé une Sainte Vierge qui ne manque pas de sentiment. Si nous voulions épuiser la liste des tableaux religieux, nous pourrions fournir une assez longue carrière encore. Mais, à l'exception d'un Christ querissant le paralytique, de M. Van Ertryck, élève de M. de Keyser, tableau qui se fait remarquer, même à la hauteur défavorable qu'il occupe au-dessus de la porte du salon carré, par une certaine richesse de composition qui promet peut-être un peintre, le reste nous entraînerait à des critiques qui ne pourraient porter aucun fruit. Le genre religieux est de tous ceux que comporte la peinture, celui auquel les commensaux devraient craindre surtout de s'attaquer. Que dire au grand nombre de ceux qui semblent ne pas comprendre les grandes pensées dont ils se sont étourdiement emparés, que dire, par exemple, à un exposant que nous ne nommerons pas, qui, dans le Christ tenté par Satan, n'a trouvé que l'occasion d'une toilette, et nous serons polis. Peut-être cette réserve nous sera-t-elle encore imputée à mal par ceux qui s'en croient les victimes; mais nous ne pouvons qu'y faire. Je ne sais pas pourquoi les artistes en appellent toujours de la critique au public. Est-ce que le public juge avec plus d'intelligence qu'elle, lorsqu'elle est consciencieuse? C'est ce dont j'ai voulu m'assurer

— On écrit de Douai, 14 septembre :

« On nous rapporte qu'un lieutenant de douanes, en résidence dans nos environs, a reçu, il y a peu de jours, de Soliman-bey (le colonel Selves), une lettre qui le pria de venir auprès de lui en qualité d'officier-d'état-major. Ancien camarade de Selves, il a reçu ce souvenir avec joie et reconnaissance, et il s'est mis immédiatement en route pour rejoindre l'armée égyptienne. »

Le passage suivant d'une lettre publiée par le Sémaphore mérite d'être remarqué :

Alexandrie, 26 août. « Notre vice-roi semble fort peu disposé à restreindre les prétentions qu'il a manifestées. On ne voit ici que préparatifs de guerre; les forts sont réparés; les canons sont tirés des arsenaux, pour occuper tous les postes défensifs. »

« Le gouvernement vient de demander au commerce un emprunt de quatre cent mille talari, sous prétexte de payer l'armée de l'Hadjas à laquelle il est dû deux années de solde. Cet emprunt est déjà presque couvert par les négocians les plus liés avec le palais. »

Alexandrie, le 27 août. « Tous les jours Ibrahim pacha reçoit des députations de l'Asie-Mineure, qui le conjurent de venir au secours de l'empire menacé. Beaucoup de chefs de l'Anatolie sont venus exiger qu'il les admit dans le service de son armée, qu'ils regardent comme l'auxiliaire de l'empire. Il a donc nommé les officiers de vingt corps qui seront composés d'environ 600 hommes chacun. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a fait publier hier soir les dépêches télégraphiques suivantes :

Bayonne, le 15 septembre.

(Parvenue le 16.)

Le général commandant la 20^e division militaire à M. le président du conseil.

« Hier, six bataillons alavais, 2 navarrais et tout l'état-major carliste, avec les généraux Elio et Negri, se sont réfugiés sur notre territoire, où ils ont été désarmés. »

« Espartero est arrivé à Urdach immédiatement, et s'est mis en communication avec nos troupes. Les armes des carlistes lui ont été livrées, et nous avons fait donner du pain à ses troupes. »

Bayonne, 15 septembre.

(Parvenue dans la journée du 16.)

Le sous-préfet à M. le ministre de l'intérieur.

« Apprenant, le 15 au soir, l'arrivée du prétendant à Urdach, je me suis rendu à Ainhoa, et je lui ai fait savoir qu'il convenait, étant cerné par les chrétiens et par nos troupes sur trois lieues de frontière, qu'il se rendit en France, qu'il me serait alors facile de m'interposer pour une capitulation qui assurerait le sort des siens. A midi, l'intendant général m'annonça que le prétendant allait entrer. »

« M. de Lalande me déclara, à deux heures, que don Carlos n'était plus décidé. Je fis alors fermer entièrement la frontière, et à trois heures, on est venu m'annoncer que don Carlos allait entrer. »

« Comme on entendait la fusillade, un millier de réfugiés, non combattans, sont entrés; et, à trois heures et demie, don Carlos s'est présenté avec sa famille. Je les ai sur-le-champ conduits en lieu de sûreté et je suis retourné sur la frontière pour diriger l'entrée des fuyards au nombre de 2000 combattans poussés par Espartero. »

« J'ai vu le général Espartero, qui m'a témoigné, ainsi qu'au colonel du 57^{me}, toute sa satisfaction. »

dans ma dernière promenade au salon. Je me suis dit : je vais prendre mon public à la porte; je le suivrai; je l'écouterai; je recueillerai précieusement ce qu'il aura jugé, et son jugement sera le mien. A la porte donc, le public s'est présenté dans la personne d'un monsieur bien mis, accompagné de son épouse et de leur héritier mâle. Le public avait payé trois francs le droit de juger 650 toiles en une heure. Or, voici textuellement ce qu'a dit le public. Considérations générales : il a trouvé que la salle sentait la couleur, et que les huisseries, qui n'en étaient pas sortis depuis le matin, devaient avoir bien chaud. Observations particulières : devant la Bataille de Worringen, l'épouse a fait remarquer qu'il ne se trouvait pas un atome de poussière sur les armures, ce qui était étonnant après une aussi grande bataille. Le mari a répondu que rien n'était plus juste. Le petit bonhomme a fait devant le Patrocle une observation inconvenante pour laquelle il a été vivement tancé. Arrivé devant les Moutons de M. Verhoeckhoven, le public a trouvé, par l'organe du monsieur, le berger d'une vérité trappante; ce qui doit bien flatter un peintre d'animaux. La Bénédiction paternelle, de M. Hunin, n'a arraché que cette exclamation à l'épouse : Mon Dieu! que les mariés ont toujours l'air bête, et le public a passé.

L'Episode de 1793, par M. de Bay, a été l'objet d'un examen plus approfondi de la part du même public. L'épouse a trouvé que le cadre était bien endommagé; c'est qu'on l'aura mal emballé, a répondu le monsieur. Dans la même salle, les trois Marines de M. Dutrich ont été prises par le public pour les tableaux photographiques de M. Daguerre, et la dame a raisonné sur le Daguerrotypage qu'elle a expliqué démonstrativement à son mari, et le public a passé. Enfin la statue de M. Geefs a exercé sa sagacité. Pourquoi ce monsieur a-t-il des tâches noires sur le corps, a demandé le petit bonhomme, est-ce qu'il est malade? Le père et la mère se sont regardés et ont souri à leur enfant. Puis le public, fatigué de sa laborieuse séance, est sorti en disant pour se résumer que tout cela était bien beau, mais que cela sentait bien la couleur.

Quelques précieuses que soient pour nous ces observations du public et quelques considérables qu'elles doivent être aux yeux de tous les artistes nous nous croyons en droit d'y ajouter quelques mots. C'est pourquoi nous nous permettons de continuer.

Les péripéties révolutionnaires sont-ils faits pour inspirer les peintres? Nous sommes tentés de croire le contraire. De tant de tableaux dont la révolution de juillet s'est trouvée pendant trois salons après 1830, l'indispensable héroïne, il n'en est pas un qui soit monté jusqu'au rang de chef-d'œuvre. La révolution belge n'a pas été plus heureuse et nous ne prendrions jamais prétexte de la grande composition nationale que M. Wappers a exécuté pour le compte du gouvernement pour juger les phases diverses de son talent si distingué. La révolution de 89, plus éloignée de nous ne semble pas plus féconde en inspirations neuves. Le tableau de M. Court, représentant la Journée du 1^{er} prairial, que tout le monde a couru voir à Bruxelles, justifiait cet empressement plutôt par l'intérêt historique du sujet que par les qualités mêmes de la composition. Il arrivera peut-être un temps où, la Terreur n'apparaissant plus que comme une sanglante tragédie perdue dans le poétique lointain du passé, la vue de l'échafaud et du conjet phrygien, le spectacle des bandits aux bras retroussés, de la roue mitonné et des têtes portées au bout des piques ne nous feront plus fris-

— Don Carlos a quitté Bayonne et il est dirigé sur Bourges; il n'y sera pas loin du château de Valençay, situé dans le département de l'Indre, que son frère Ferdinand VII a occupé pendant tout le temps de sa captivité en France, et dont M. de Talleyrand avait fait une des retraites les plus délicieuses de l'Europe.

— Des correspondances auxquelles on peut prêter une pleine confiance, ont apporté aujourd'hui à Paris la nouvelle de la soumission du comte d'Espagne, chef de l'insurrection en Catalogne. Les mêmes correspondances annoncent que l'on négocie activement et avec quelque espoir d'un succès prochain la soumission de Cabrera. (Messager.)

— On écrit de Madrid, le 10 septembre :

La Gazette de Madrid du 10, publie une ordonnance royale, en date du 9, par laquelle il est statué qu'à l'avenir tous les mois il sera donné publiquement avis des sommes réclamées pour les besoins de l'état; cette publicité fournira les meilleurs moyens de traiter à des conditions avantageuses. On demande dès à présent 14 millions de réaux pour faire face à une partie des besoins les plus pressans du service militaire.

— D'après l'Eco del Comercio du 10, l'on disait à Madrid que la reine allait nommer une commission chargée de formuler un projet d'amnistie générale; cette commission serait composée de MM. Arguelles, président, Martinez de la Rosa, Calatrava, Zarco del Valle et Garelly.

La milice nationale de Madrid signait une adresse qui devait être envoyée à Espartero.

— On lit dans le Mémorial des Pyrénées :

Le chef carliste Carrion, qu'on nous avait annoncé devoir se joindre à Cabrera a, au contraire, imité Maroto. On a reçu, par le télégraphe de Logrono, la nouvelle qui suit :

« Carrion, avec toute sa cavalerie, est venu faire sa soumission à Haro. »

Elio et Zariategui se montrent disposés à capituler; aussi l'on s'attend à une prochaine reddition de la place d'Estella.

D'après une lettre de la frontière, du 15, le général carliste Guibelalde aurait été fusillé par les Navarrais du 5^{me} bataillon.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 18 septembre.

L. M. le roi et la reine s'embarqueront jeudi soir à Wolwich et arriveront vendredi matin à Ostende.

Le roi assistera le 22 à l'inauguration du chemin de fer de Courtrai.

S. A. S. le duc Adolphe de Nassau, qui vient de monter sur le trône, a notifié officiellement au roi des Belges le décès de son prédécesseur et son avènement à la couronne ducal.

L. M. et les jeunes princes seront de retour le 25 au château de Laeken. (Indep.)

— Le palais et les belles galeries de M. le duc d'Arenberg sont visitées par un grand nombre de personnes et d'artistes que l'exposition amène à Bruxelles. Les admirables portes du baptistère de Florence font surtout l'admiration de ces derniers.

— La Société des Beaux-Arts vient de recevoir un des premiers Daguerrotypes faits sous la direction de l'auteur. Messieurs les gérants de la société ayant réussi tout d'abord à produire un dessin photographique représentant le panorama de Bruxelles, vu de la rue de la Régence, ont fait hommage de ce premier essai fait en Belgique à la commission de l'exposition. On peut se faire inscrire au bureau de la société, Grand-Sablon, n° 11, pour obtenir telle vue qu'on désirera.

— La commission de l'exposition nationale s'est réunie avant hier en assemblée générale. Elle a décidé qu'au lieu de trois

sonner par tous les membres. Les égorgements du moyen-âge qui depuis dix ans ont tant de fois exercé la verve de nos peintres, ne sont autre chose que des scènes de 93, sauf l'habit. Mais nous n'avons pas peur des Chaperons blancs, tandis que nous craignons encore le bonnet rouge. Le tableau de M. de Bay, peintre français, représentant Une scène de 1795, est une de ces boucheries dont le regard se détournera toujours avec horreur, le maître en fait-il mille fois plus réel. Des femmes agenouillées au pied de l'échafaud pendant que le bourreau ou plutôt le boucher se hâte d'égorger de ces nobles victimes qu'André Chénier appelle des moutons comme lui, le drame sanglant dans sa hideuse réalité, la mort sur des visages livides que le peintre aurait dû illuminer des rayons de la foi, tout cela ne forme pas un spectacle bien attrayant, et je ne puis mieux exprimer l'impression qu'il a produite sur moi, qu'en disant que je préférerais peut-être la vue si répugnante pourtant, de l'intérieur d'un abattoir.

M. Henry Scheffer, auteur d'une Charlotte Corday, si l'on a point représenté d'aussi sinistres objets, ne doit pas cependant s'estimer plus heureux dans le choix de son sujet. On voit qu'il a cherché à rendre un contraste qui se trouvait tout naturellement sous le pinceau : le calme de Charlotte au milieu des outrages des sans-culottes. Mais à force d'exagérer ce calme, M. Henry Scheffer l'a faite distraite. Elle n'est point à la scène, et semble plutôt en proie à l'extase immobile de la monomanie satisfaite, que fière, comme l'histoire nous la représente, d'avoir purgé la terre du monstre Marat. Puis le peintre aurait bien dû nous épargner la vue même éloignée de la hideuse bête qui portait ce nom. N'était-ce point assez de tant de visages forcés accumulant l'insulte autour de la tranquille homicide, et de ce chien même qui lui grince des dents, jacobin quadrupède auquel il ne manque qu'un bonnet rouge ?

La Bataille d'Heyligert, de M. Joseph Jacobs, est tout simplement un choc de cavalerie, dans le genre, mais, nous avons regret de le dire, non pas dans le style de Wouvermans. M. Joseph Jacobs nous semble en voie de progrès en ce qu'il s'est attaché mieux à finir ses tableaux qu'il n'a coutume de le faire; mais d'un autre côté son coloris nous paraît plus lourd et avoir perdu un peu de cet éclat qui faisait son principal mérite.

Le Gaston de Foix de M. Jacquand, a, si nous ne nous trompons pas, obtenu déjà les honneurs de la gravure. Quoique l'affaissement du corps de l'enfant, épuisé par la privation de toute nourriture, puisse sembler naturel, nous croyons que M. Jacquand l'a un peu exagéré. Ce tableau se distingue surtout par la perfection de détails accessoires. C'est un genre où M. Jacquand paraît se plaire. Car son autre tableau, la Bénédiction des fruits d'automne, se fait remarquer par une profusion de fruits exécutés avec amour. Nous avons remarqué surtout la pose naïve de la petite fille qui présente un plat à la bénédiction du moine.

Nous ne citerons le tableau de M. Platteel, représentant le prince d'Orange, Guillaume 1^{er}, sur le point d'être tué par les Gueux, que pour lui demander si sérieusement il ne croit pas que M. Wappers soit en droit de revendiquer la meilleure part de la composition du sujet. Nous le laissons juge de ce qui lui restera lorsqu'il aura rendu à César ce qui appartient à César. Parlerons-nous de l'Apothéose de Mozart? Non. Nous ne croyons pas que l'auteur de cette allégorie ait eu la prétention de faire un tableau. Comme décor, ce ne serait pas mal.

tableaux qui seront lithographiés il y en aura quatre. Les personnes qui prendront une action à la loterie auront droit à une lithographie. Les quatre tableaux sont : 1° le n. 118, représentant le comte de Mi-Carême distribuant des bombons à des jeunes écoliers, par F. de Braekeleer, d'Anvers; 2° 562, Un Troupeau de Moutons baltus par une averse, par M. E. Verboeckhoven, de Bruxelles; 3° 280, la Bénédiction nuptiale, par A. L. Hunin, de Malines, et 4° Bain Moresque, par Ph. Van Brée, à Bruxelles. Les artistes dessinateurs à qui sont confiés ces ouvrages sont MM. Madou, Lauters et Vanderhaert.

Bruxelles, le 19 septembre. — (5 heures). — La continuation des nouvelles dans le sens favorable à la hausse de Paris, ont ranimé les affaires; quelques spéculateurs s'attendaient à une réaction par suite de réalisations de bénéfices, mais il est trop tôt, car la défaite de don Carlos n'est pas vue à la bourse comme le simple dénouement d'une cause personnelle, on la considère avec raison comme un gage de paix pour les autres états de l'Europe. Les fonds de la Péninsule doivent nécessairement éprouver les premiers effets de ce triomphe; d'abord parce qu'ils se trouvent spécialement favorisés et en second lieu, parce qu'ils sont au-dessous de leur valeur réelle. Aussi voit-on les obligations portugaises suivre tous les mouvements des titres espagnols. Nous n'anticiperons pas sur l'avenir, en émettant des prévisions qui pourraient favoriser le jeu. Le cours des obligations Ardoin ouvert 29 1/4 a fait 29 5/8 1/2 et A. Il ferme 29 5/8. Primes à un mois 52 dont 2 Différée 1850 11, passive 10 A. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2 P., 5 p. c. 101 5/8. — 4 p. c. 92 5/8, 5 p. c. 71 5/8 A. Société Générale titres en nom n. 740 A., Société de Mutualité 1055 1037 50 (105 1/2 103 5/4).

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES. L'huile tient prix avec peu d'affaires; graine de colza plus offerte. Anvers, deux heures 5/4 — par voie télégraphique — Ardoin 29 5/8 1/2.

Amsterdam, 17 septembre. (5 heures.) Il s'est traité immensément d'affaires, même avant la bourse, en fonds espagnols, colombiens et grecs. Le cours des Ardoin parti de 27 9/16 a rapidement atteint 29, et à ce dernier prix il y eut des transactions énormes, on cote 29 1/8 1/4; coupons 26 26 25 3/4. Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4 15 1/6, 5 p. c. 101 5/8; billets de chance 25 7/8. Société de commerce 174 1/2, grecs 500 livres 14 1/2; colombiens 28 1/4 25 22 1/2.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE. REVUE NATIONALE. 2^e article.

On a critiqué assez vivement l'exposé des principes de ce nouveau recueil, sous le rapport du système de politique extérieure qu'il convient à la Belgique d'adopter, et on lui a reproché, avant tout, de manquer de précision. Mais ceci est-il bien juste? Le système des fondateurs de la Revue peut se résumer en deux mots : Nationalité et Neutralité.

Il faut que la diplomatie belge, toujours habile et prévoyante, montre à tous les peuples que le pays prend son indépendance et sa neutralité au sérieux, qu'elle les fasse également prendre au sérieux à tous, et qu'elle lie les grands intérêts de la nationalité belge aux grands intérêts de l'Europe entière. Tel est l'avis des fondateurs de la Revue. Il est permis sans doute de le considérer comme n'ayant rien de neuf ou de saillant, à part la forme qui l'exprime, mais du moins on ne saurait, comme déclaration de principe, en contester la précision. Aussi, ceux-là même qui l'ont trouvé trop peu explicite, n'ont-ils pas hésité à dire que c'est là véritablement la ligne de conduite que le gouvernement belge doit tenir dans ses rapports avec l'étranger.

Mais les moyens pour atteindre ce but ne sont pas indiqués! Non, ils ne l'ont pas été jusqu'à présent. Mais que l'on songe bien qu'un exposé général de principes ne comporte pas ces détails. On commence par poser une thèse, plus tard on la développe, et quand on est arrivé à son application, on discute l'emploi des moyens nécessaires pour obtenir le résultat désiré. Telle est la marche naturelle des choses. Les rédacteurs de la Revue ne pourraient pas tout dire dans leur programme. Ils devaient se borner à l'énonciation de quelques principes généraux; tout ce qu'on pouvait exiger c'était de faire connaître nettement la position qu'ils étaient décidés à prendre, au milieu des partis, et c'est ce qu'ils ont fait avec franchise et loyauté.

On a trouvé les doctrines de la Revue plus explicites en ce qui concerne la politique intérieure; cependant elle n'a pas indiqué non plus, sous ce rapport, les moyens qu'elle croit les plus efficaces pour faire produire à nos institutions, tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre. Ici encore elle s'est bornée à proclamer des principes. Ainsi, elle veut toutes les libertés garanties par la constitution, mais sagement appliquées. Elle demande que les chambres belges restent toujours une barrière et un contrôle vis-à-vis du pouvoir, mais sans se mettre à sa place

ni pour administrer, ni pour négocier; que la liberté de la presse s'exerce dans toute la plénitude de son utilité, mais sans excès et sans licence; que les lois organiques des administrations communales et provinciales soient réformées dans celles de leurs dispositions où l'esprit de la constitution a été exagéré; que la liberté de l'enseignement soit scrupuleusement respectée dans la personne du père de famille, mais que l'on ne conteste pas au pouvoir le droit d'avoir ses établissements d'instruction; enfin que le gouvernement soit fort et actif, autant pour maintenir l'ordre que pour défendre les intérêts généraux, les intérêts d'unité nationale contre l'esprit de localité.

On croit peut-être que cette partie du programme, si sage et si modérée, a été respectée par la critique; qu'on se détrompe. Tout en avouant qu'on peut l'accepter sans inconvénient, au moins dans la généralité de ses termes, elle a cru devoir établir quelques réserves, en faveur de la liberté de l'instruction. Cela est étrange, mais cela est ainsi. On craint que les rédacteurs de la Revue ne veuillent conférer au gouvernement la direction exclusive des intérêts moraux, intellectuels et religieux du pays! Mais où donc et quand ont-ils formulé une semblable prétention? Ils veulent que l'enseignement soit libre, mais à côté des institutions particulières, fondées par concurrence, ils désiraient aussi trouver des établissements d'instruction fondés par l'état et fortement organisés. Cette exigence est-elle déraisonnable? Mais alors qu'on raye de la constitution l'article qui porte qu'il y aura un enseignement donné aux frais de l'état. Nous savons que quelques esprits rétrogrades interprètent cet article dans un sens singulièrement restrictif, qu'ils n'accordent, à l'état, que la faculté de subsidier quelques institutions particulières, en se fondant sur ce que la constitution ne dit pas qu'il y aura un enseignement donné par l'état. Mais n'est-ce pas là une misérable chicane, et comment un journal qui se respecte a-t-il pu accueillir une argumentation semblable? Il ne la pas accueillie, nous dira-t-on, il ne l'a pas approuvée; mais il veut uniquement que le pouvoir ne soit pas mis en état de tuer toutes les institutions libres, dans tous les degrés de l'enseignement. A la bonne heure! Mais il n'est personne qui ait jamais songé à cela. Tout ce que l'on demande, c'est que les écoles fondées par l'état, soient bien organisées, et que l'instruction y soit au moins aussi forte que dans les établissements particuliers; que le gouvernement choisisse pour professeurs des hommes de mérite et de talent et qu'il les rétribue sans parcimonie; qu'il impose aux élèves qui fréquentent les institutions fondées par lui l'obligation de suivre assidûment les cours qui s'y donnent, et qu'il établisse une discipline sévère, dans l'intérêt des mœurs et de l'enseignement. Voilà tout ce qu'on réclame. Est-ce trop? Peut-on sans injustice combattre ces prétentions? Nous ne le pensons pas, et les rédacteurs de la Revue sont, sous ce rapport, parfaitement de notre avis.

Maintenant, veut-on connaître les principes de la Revue, quant aux intérêts matériels? Elle défend la doctrine d'une liberté commerciale prudente et progressive, c'est-à-dire, la doctrine de la prédominance des intérêts durables et généraux sur les intérêts partiels et temporaires; elle veut un développement qui soit l'activité sans l'agitation, la vie sans la fièvre, le stimulant de l'intérêt sans les laideurs de la cupidité; un développement qui facilite les conditions et les moyens de production; qui fasse la part équitable du travail, du capital et de l'intelligence; qui active l'industrie sans démoraliser les classes laborieuses; qui mobilise les capitaux sans exciter l'agiotage; qui étende les ressources du crédit sans mettre tous les intérêts sociaux à la merci de quelques influences que l'erreur, l'amour du gain ou l'ambition peut égarer; en deux mots tout le système économique que la presse modérée et sagement libérale a pris à tâche de défendre.

Il semble que ces professions de foi auraient dû satisfaire tout le monde; cependant il n'en a pas été ainsi. On s'est demandé quels sont les principes religieux de la nouvelle Revue. Mais y a-t-on bien songé? Les rédacteurs de la Revue ont-ils manifesté l'intention d'élever une chaire, et de se livrer à des discussions théologiques? Pourquoi faire intervenir la religion dans les débats politiques et littéraires? Ne saurait-on la laisser à l'écart? Oui, et nous félicitons, nous, les rédacteurs de la Revue, de la réserve qu'ils ont gardée sous ce rapport. On feint cependant de s'en alarmer; on ne se contente pas de l'engagement qu'ils ont pris de respecter toujours une religion qui est la base de la moralité du peuple. Cependant s'ils avaient été plus loin, s'ils avaient laissé percer seulement l'intention de s'oc-

cuper de matières religieuses, on leur aurait demandé de quel droit ils venaient s'immiscer dans les affaires du culte et pour quoi ils ne laissaient pas ce soin à ceux qui ont reçu la mission spéciale de veiller au dépôt de nos croyances et à la propagation des dogmes de la foi!

On a fait encore à la Revue le reproche de confondre le progrès et le libéralisme au point de faire de l'un de ces mots le synonyme de l'autre. Mais n'a-t-elle pas suffisamment expliqué ce qu'elle entend par libéralisme? ne l'a-t-elle pas résumé en deux mots : modération et tolérance, et dès-lors peut-on raisonnablement lui faire un grief d'attribuer au mot libéralisme le même sens qu'on attache au mot progrès? Un libéralisme semblable n'est certes pas exclusif, et ne renferme rien d'hostile ni d'offensant pour l'opinion qu'on oppose, dans le langage vulgaire, à l'opinion libérale.

Nous laissons maintenant au tems le soin de justifier les écrivains de la Revue, nous avons pleine confiance dans le patriotisme et les lumières des hommes qui la dirigent, et nous n'hésitons pas un instant de l'heureuse influence qu'elle est appelée à exercer sur nos institutions, nos lois et nos mœurs.

La deuxième livraison de la Revue nationale de Belgique vient de paraître; les articles qu'elle contient sont : 1° de la politique commerciale de Belgique; 2° du caractère de quelques-uns des événements et des hommes de la révolution du XVI^e siècle (suite et fin); 3° esquisses historiques des hommes d'état du temps de Georges III, par lord Brougham (lord Liverpool, Talleyrand); 4° un mot sur la mission de M. Falck, et 5° beaux-arts, salon de 1859.

Les dépêches télégraphiques de Bayonne contiennent sur l'entrée de don Carlos en France des détails qui prouvent tous le soin avec lequel les autorités françaises avaient prévu les moindres circonstances de la retraite du prétendant. Acculé sur l'extrême frontière par le duc de la Victoire, il ne lui restait plus qu'à se jeter en France; quelques heures plus tard il eût été fait prisonnier; tandis qu'en ce moment, selon toute probabilité, il a déjà quitté Bayonne pour aller à Bourges prendre possession des appartements préparés pour sa famille et pour lui. Il résulte de l'ensemble des nouvelles des frontières, qu'une partie des bataillons navarrais, pour échapper aux poursuites d'Espartero, sont entrés en France. Les dispositions du cabinet français ont été si habilement prises que le désarmement s'opère avec une extrême rapidité, et les armes enlevées aux fugitifs sont aussitôt rendues au général en chef des armées de la reine. Quant au reste des bataillons navarrais, à ceux qui voudraient vouloir, comme Cabrera, continuer quelque temps une guerre sans espoir, Espartero détachera une division imposante contre eux pour les désarmer par la force.

Il serait impossible de ne pas rendre justice à la prudence et à l'habileté du duc de la Victoire qui vient de rendre à son pays les plus signalés services.

Le gouvernement espagnol s'est empressé de demander aux Cortès, dans la séance du 10, l'époque à laquelle s'ouvrirait la discussion sur une proposition d'actions de grâces au nom de la nation, au libérateur de l'Espagne. Les ministres veulent assister à cette séance et rendre un éclatant hommage au patriotisme du duc de la Victoire.

Il est aisé de voir, d'après les feuilles espagnoles, que Cabrera ne renonce pas encore à prolonger la guerre. Ses lieutenants sèment comme lui la dévastation, la mort et l'incendie sur leurs pas. (Indépendant.)

Dans la nuit du 16 au 17, des voleurs ont tenté de s'introduire dans un des appartements de la Société Littéraire, sur la place des Chevaux. Ils avaient déjà brisé un morceau de la pierre quand le concierge leur a fait prendre la fuite.

Un char-à-bancs, qui marchait au pas, a renversé hier matin, au pied du Pont-d'Ile, un homme portant un enfant sur les bras. L'enfant, qui est tombé sous les pieds des chevaux, n'a reçu aucune blessure. L'homme en a été quitte pour quelques légères contusions. M. Delcour-Froidbise, pharmacien, s'est empressé de lui prodiguer des secours.

On lit dans le Franchimontois : « Depuis longtemps plusieurs maisons de Dison se plaignaient de l'irrégularité qui régnait dans la distribution des lettres au bureau des postes établi dans cette commune, sans qu'on pût en deviner la cause. Quelques fabricans à qui des commandes étaient faites, ne recevant pas les lettres d'avis, manquaient

Un élève de M. de Keyser, M. Oakes, a exposé un Faust, qui rappelle le coloris du maître et surtout un peu trop servilement ces intérieurs de cabinet d'alchimistes qu'il affectionne. M. Oakes a cru peut-être se déguiser cette imitation à lui-même en nommant son alchimiste Faust. Nous ne voyons point que ce soit là Faust plutôt que tout autre savant. Si M. Oakes étudia la science de son art et qu'il ne se contente pas d'avoir de la couleur, il pourra se faire un nom parmi les peintres et trouver son cachet d'originalité. Nous attendrons.

Le lecteur remarquera ou ne remarquera pas, car je crois qu'il s'inquiète peu des embarras de la critique, que nous avons beaucoup de peine à suivre un ordre régulier. C'est qu'après la peinture religieuse, après la peinture historique et avant d'arriver au genre proprement dit, il y a de ses genres dont on ne sait comment classer. Ainsi, est-ce un portrait, comme l'annonçait le livret, cette belle figure d'Arabe due au pinceau de M. Gallait? Ne dirait-on pas un personnage détaché de quelques-unes de ces scènes orientales où la physionomie de l'homme emprunte à la nature qui l'environne un cachet biblique de calme et de majesté? Quelque impariale que s'efforce d'être la critique, elle ne peut se défendre de certaines sympathies. Nous avouons que M. Gallait est notre peintre de prédilection; et nous craignons d'autant moins de le dire, que personnellement nous ne le connaissons en aucune façon.

Depuis le salon de 1855 que nous suivons M. Gallait à Bruxelles et à Paris, nous avons vu son talent se modifier si heureusement, prendre successivement des allures toujours plus fermes et plus originales, partir d'un coloris inégal et d'un dessin mal assuré encore pour arriver à ce style nerveux qui distingue sa manière et à cette puissante certitude de pinceau qu'on remarque surtout dans le portrait que nous venons de citer : tant et de si rapides progrès nous ont montré en lui le peintre que nous comprenons, amoureux de son art, jamais satisfait de lui-même, ne s'en tenant point aux peu près et fort peu soucieux de ces demi-réputations qu'il est malheureusement si facile d'obtenir en Belgique, avec un peu de journaux à sa suite et un grand fonds d'amour-propre. M. Gallait s'est frayé, loin de l'inspiration habituelle de l'école nouvelle de son pays, un chemin auquel aucun de ses rivaux n'avait songé; il s'est éloigné de Rubens pour rencontrer Murillo. C'est une de ces organisations méridionales échelées on ne sait pourquoi sous le soleil du Nord. La lumière de son pays natal, sa couleur n'est pas la sienne; sa peinture parcourt, s'il m'est permis de le dire, un ordre tout différent d'idées et chaque fois qu'il revient parmi ses compatriotes, le contraste de sa manière est plus frappant, son étrangeté est plus appréciable. Ce qui du reste justifie toutes nos sympathies, c'est que dans l'intervalle de chacune de ses apparitions un progrès réel s'est opéré.

Au moment de sa première transformation, M. Gallait n'avait pas mesuré son enthousiasme pour les tons chauds et vigoureux des écoles du midi. Sa couleur avait quelque chose de sauvage; son style semblait s'être inspiré de cette ferveur poétique espagnole qui fut un moment en vogue dans la littérature française et tournait à l'andalouse, comme la poésie de M. Alfred de Musset. Plus tard M. Gallait a senti sans doute que du système toujours nail l'uniformité et il a passé outre. Aujourd'hui sa couleur est plus chaude; son pinceau a plus de vie; le sentiment chez lui est plus profond, plus naturel, et naissant plus vrai.

Ce que M. Gallait a poussé plus loin que tous les autres peintres, c'est la science de son art. Il possède à présent cette correction de dessin qui n'ex-

ist pas, lorsqu'il le faut, les hardiesses. Il sait sa langue, non en professeur, mais en poète. Ce portrait en est la preuve. Nous ne savons ce que nous devons louer le plus de l'expression, de l'émotion, ou de la perfection des détails. Tout y est traité avec une étonnante vigueur. Cette belle figure d'Arabe ressort brusquement sous la vive lumière qui l'inonde, et cependant elle est calme, bien posée, et ce qu'on ne saurait trop louer, elle ne vise pas le moins du monde à l'effet. C'est ainsi que la peinture entendait le portrait autrefois, et c'est parce qu'aujourd'hui ni le public ni le plus grand nombre des peintres ne l'entendent de la sorte qu'il s'en fait si peu de bons. Quelques personnes reproches encore à M. Gallait une imitation trop systématique du style de l'école espagnole et elles en prennent pour preuve le médaillon de son Maître des pauvres qui semble en effet fondé jusqu'à un certain point, M. Gallait, avec le riche fond qu'il possède, jeune et passionné comme il l'est pour son art, s'il a marché jusqu'à ce jour, doit marcher encore. Tous les hommes de talent, et les peintres surtout, commencent toujours par être autres qu'eux-mêmes et ce n'est que peu à peu qu'ils arrivent à se reconnaître. Remarquez que nous ne blâmons jamais l'imitation. Lorsqu'un peintre débute dans la carrière de son art; nous aimons mieux même un calque intelligent qu'une originalité sans consistance. Ce n'est que plus tard que nous nous croyons en droit de gourmander l'artiste en qui nous avons foi et qui tarde à se découvrir lui-même. M. Gallait, depuis le salon de 1855 où il s'est fait connaître, n'a fait que marcher de découvertes. Nous ne sommes pas embarrassés de lui; nous pourrions jurer que dans quelques années, son talent sera complété et qu'il sera tout à fait lui-même, c'est-à-dire un grand peintre. Il en est aujourd'hui à ce point de progrès où l'imitation ne saurait plus nuire, tant on est près de l'abandonner.

Qu'il y a de charmans détails dans son Maître des pauvres, et qu'ils sont bien à lui, la figure de cette femme pleurant abîmée dans sa douleur, le type austère et bienveillant à la fois du visage de l'homme de bien, d'autant plus difficile à trouver que le peintre avait à éviter l'écueil de la philanthropie vulgaire; enfin ce délicieux petit enfant jouant avec un petit chien aussi indifférent que lui à la désolation du logis, contraste dont l'exécution supérieure rachète ce qui peut lui manquer sous le rapport de la nouveauté. Et ce qui nous semble bien d'une imagination aussi distinguée que celle de M. Gallait, c'est qu'on sent la misère de la famille en pieux et qu'on ne la voit pas. N'oublions pas de citer un dernier tableau qui complète le contingent du peintre de Tournay au salon de 1859, intitulé le Domino noir; il représente une jeune femme espagnole, dans toute la pureté sévère du type de la beauté espagnole, et des plus belles études qu'on puisse voir, quoique M. Gallait n'ait point sacrifié à la grâce. Il eût été curieux de rapprocher ce portrait du tableau de M. Rothwell, peintre anglais dont nous parlerons plus tard, représentant une jeune fille aussi anglaise que cette jeune femme est andalouse.

A droite du beau portrait d'Arabe, on remarque une charmante baigneuse de M. Decaisne. Le rapprochement n'est pas intelligent, et M. Decaisne aurait bien le droit de s'en plaindre. C'est le défaut capital des expositions et des musées de placer côte à côte des ouvrages de style et surtout de coloris divers qui ne peuvent que se nuire réciproquement. Il faudrait toujours que chaque tableau pût être isolé par un espace vague comme dans les églises comme dans les salons particuliers. Nous avons dit déjà le tort que l'ex-

vagant coloris de la Bataille de Prèle, d'un côté, et le dessin trop riche de la Patrocle, de l'autre, font à la sage composition de M. de Keyser, placé entre ces deux toiles. La touche légère de M. Decaisne souffre beaucoup du voisinage de l'énergique composition de M. Gallait. Pour nous, nous savons isoler. La Baigneuse de M. Decaisne est une des plus gracieuses figures de femme qu'on puisse voir. La pose en est d'une coquetterie délicate. Tout est doux et mystérieux dans cette jolie composition. On dirait que le pinceau n'a fait qu'effleurer les formes élégantes de la baigneuse, et la draperie même dont elle est enveloppée à demi respire la même mollesse voluptueuse. Ce n'est pas que le peintre ait cherché à faire une image sensuelle; son talent est trop sérieux et trop digne pour se livrer à de pareils écarts. Mais il a apporté dans cette œuvre délicate tout le charme qui distingue sa manière. Nous basarderons une observation. La partie du buste, où tombe le plus de lumière, nous semble être précisément celle qui manque surtout de cette souplesse paresseuse qui distingue le reste du corps. Ce n'est point, à notre avis, de la chair, mais du marbre. Nous avons regardé attentivement et à diverses reprises le tableau de M. Decaisne, pour voir si cette impression se dissipait, mais nous n'avons pu revenir sur notre première opinion. Or ce sont là de ces critiques qui se sentent, mais qu'on ne peut expliquer. Nous laissons à M. Decaisne à juger lui-même si nous nous sommes trompés.

Cette Baigneuse nous remet en mémoire celles de M. Van Brée. Le tableau que cet artiste a exposé représente le réduit le plus secret d'un harem, la salle de bain. Un pacha, un vrai pacha d'avant la réforme mahomédienne, qui porte le turban orthodoxe et non le fez impie, regarde baigner une demi-douzaine de femmes nues, tout en fumant l'odorant narguilé. Nous sommes assez embarrassés de formuler notre opinion sur ce tableau. Ce n'est pas que nous voulions chercher querelle à ce vieux Mahomédan, au sujet de sa contemplation. Les femmes que M. Van Brée a représentées n'ont rien de charnel; nous serions tenté plutôt de lui demander de quel fluide elles sont composées. Le public sent depuis longtemps que M. Van Brée, dans ses tableaux, ne voit que la lumière, à tel point que c'est tout au plus s'il supporte un peu d'ombre, sans quoi pourtant il n'y a pas de lumière appréciable. Tant, dans le tableau qui nous occupe, semble nager dans ces vibrations lumineuses qu'on voit sur les surfaces que le soleil a fortement chauffées. Aussi ses femmes sont-elles transparentes et n'ont-elles rien de l'humanité; tout brille et chatouille sur cette toile; c'est de la peinture sur marbre et le défaut d'opacité est si sensible dans cette composition, que les gouttes d'eau répandues sur les corps de l'une des baigneuses ont l'air d'être dessinées sur la surface de la toile comme la mouche de Quentin Metsys. M. Van Brée nous semble oublier l'imprévisible loi des contrastes. La lumière ne s'éteint pas par la lumière et nous ne croyons pas que le système homopathe que fasse jamais fortune en peinture. Nous sommes loin cependant de méconnaître le mérite du tableau que nous critiquons. Tout faux qu'il est, il a un grand charme. M. Van Brée a réellement un rayon du soleil au bout de son pinceau, et tout ce qu'il peint, il le fait avec amour. Mais pour nous résister, et quoique ce puisse sembler un paradoxe, à force de lumière, il finit par n'avoir plus de couleur et le regard qu'il éblouit ne voit plus que ses masses confuses. (Indépendant.)

leurs livraisons; d'autres ayant des paiements à recevoir de plusieurs maisons de Bruxelles, attendaient vainement les règlements promis. La confusion était à son comble. Sur les vives réclames d'un grand nombre de fabricants, on se livra à des recherches plus minutieuses, et on parvint enfin à découvrir la cause de cette soustraction journalière : le directeur des postes de Verviers se transporta la semaine passée au bureau de Dison, de Verviers le garde-champêtre Wéry, dont le fils remplit les fonctions de facteur. — 150 lettres environ furent découvertes dans une manne. — Cette soustraction est d'autant plus singulière que ce jeune homme, chez lequel on ne peut soupçonner une altération des facultés intellectuelles, devait lui-même payer le port des lettres qui lui étaient confiées.

» Hier soir, il a été écroué en la maison d'arrêt de cette ville par le garde-champêtre de la commune, par son père. »

ÉLECTIONS PROVINCIALES DU LIMBOURG.

Canton de Tongres. — Ont été élus : MM. Juliot, Schaetzen et Jaminé, candidats libéraux à ce que dit la *Vedette* de Tongres qui ne nomme pas leurs compétiteurs.

Canton de Bilsen. — MM. Beckers, bourgmestre à Bilsen, De Mathys, juge au tribunal à Tongres et Hectermans, avocat à Hasselt; ce sont aussi d'après le même journal des candidats libéraux.

Canton de Looz. — MM. Ramaekers, juge-de-peace, le baron de Woelmont, Marschal, avocat, et le comte d'Archoet fils.

Canton de Mechelen. — MM. Hermans et Huyvers, juge au tribunal de Tongres.

SITUATION COMMERCIALE DU PAYS.

La chambre de commerce de Liège vient d'adresser au gouvernement un mémoire sur la situation actuelle du commerce et de l'industrie en Belgique et sur les moyens législatifs et diplomatiques de faire cesser l'état de langueur dans lequel sont plongées les diverses branches industrielles.

Ce mémoire n'est pas encore public, mais un journal de cette ville en a présenté un résumé. Il en résulte d'abord que les opérations commerciales, pour la province de Liège ont diminué d'à peu près un quart par suite du traité du 19 avril, qui nous a enlevé dans le Limbourg et le Luxembourg les localités avec lesquelles Liège entretenait le commerce le plus actif.

Abordant l'examen de la situation industrielle le rapport signale les causes d'alanguissement où elle se trouve.

La crise financière, le taux élevé de la main-d'œuvre, la cherté des céréales et des autres denrées alimentaires, le prix exorbitant du charbon de terre, les droits de barrière, les péages établis sur nos rivières, le chemin de fer, ne réalisant au profit du commerce qu'une partie des avantages qu'il avait promis, ont été successivement présentés comme agissant simultanément et concourant à rendre la fabrication industrielle et manufacturière de plus en plus coûteuse et à dépouiller ainsi la Belgique des seuls moyens de soutenir sur les marchés de l'étranger la concurrence étrangère.

La chambre a surtout appelé l'attention du gouvernement sur la navigation de la Meuse, déjà compromise par les obstacles matériels qu'elle rencontre, et qui se trouve à la veille d'être en quelque sorte anéantie si les traités que veut nous imposer la Hollande reçoivent leur exécution; ces traités auraient, on le sait, pour conséquence de détruire le batelage et de déposséder les provinces de Liège et de Namur de la seule voie économique à l'aide de laquelle peut s'effectuer l'exportation des produits de notre sol et de notre industrie.

La question si importante de nos alliances commerciales a été longuement développée; on s'est surtout attaché à démontrer qu'il y avait urgence, aujourd'hui que la Belgique avait pris rang dans le monde politique et que son indépendance était reconnue, de se soustraire, sous le rapport commercial, à la déplorable influence de la France et de l'Angleterre, dont l'esprit exclusif de l'une et à la supériorité industrielle et maritime de l'autre ne pouvaient offrir à la Belgique qu'un ruineux protectorat.

La chambre termine son rapport en insistant sur ce qu'il y a urgence de sortir de l'état précaire et des limites étroites dans lesquelles se trouvent confinées nos diverses branches de fabrication, lesquelles s'épuisent en vains efforts et menacent de succomber et de perdre le fruit d'une expérience de quinze années, de laborieux efforts et d'avances considérables de capitaux.

Cernée depuis la mer du nord jusqu'à la Prusse par les douanes françaises et de là jusqu'en Hollande par celles de l'association allemande, la Belgique, privée de moyens de transport économiques pour les pays d'outremer, à défaut d'alliance commerciale avec les nations du continent, se verrait nécessairement obligée de restreindre sa production aux seuls besoins de la consommation intérieure.

A peine la guerre civile parait-elle terminée en Espagne, que les négociations se poursuivent activement pour obtenir un emprunt considérable des banquiers français et anglais. On dit que le gouvernement espagnol promet de payer immédiatement deux des semestres arriérés de la dette active d'Espagne, à cette condition, quatre grandes maisons de Banque, dont une de Paris, consentent à faire les fonds d'un emprunt. Mais on n'est pas encore d'accord sur le prix auquel cet emprunt serait négocié. (Fanal.)

Nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* du 6 septembre quelques détails qui révèlent une partie des négociations sur l'affaire d'Espagne, qui était restée secrète jusqu'à ce jour :

« Plusieurs membres du comité carliste de Paris ont eu hier une audience du maréchal Soult, et on a remarqué que l'entretien en langue espagnole était très-animé dans le salon bleu. A la suite de cette conférence, un carliste de distinction s'est rendu au quartier-général de don Carlos pour lui faire de nouvelles propositions, afin de le déterminer à quitter l'Espagne. Le maréchal a expédié, de son côté, un courrier au prétendant pour l'engager à accéder à cette demande. Cette démarche a eu lieu d'accord avec l'ambassade anglaise, et on a en même temps offert au prétendant des moyens pécuniaires pour son embarquement, ou pour se rendre par terre en Italie en passant par la France. A Madrid, on ne parait guère disposé à accorder à don Carlos un revenu considérable. Une lettre de Maroto, dans laquelle ce général se justifie vis-à-vis des amis du comité, circule en ce moment dans les salons politiques. Une copie en a été envoyée à Eu. Maroto écrit entr'autres :

« Le roi même sentait depuis longtemps que sa position dans les provinces n'était pas tenable. Les secours de l'étranger étaient plus rares et plus difficiles à obtenir. Le pays est épuisé, et les guerriers les plus intrépides, à l'exception de quelques chefs de bandes, désirent la paix. La duchesse de Beira,

qui est arrivée en Espagne avec des vues ambitieuses et les illusions les plus extraordinaires, pour y chercher une couronne, a pu s'instruire elle-même de la situation des choses; elle déclarerait l'impossibilité de continuer la lutte si elle osait parler. Croyez-moi, et répétez-le à ceux qui jugent avec impartialité, la guerre carliste touche à sa fin, et dussé-je ne pas réussir à faire déposer les armes à toutes les troupes, il n'y a plus une armée carliste proprement dite.

« Des guérillas peuvent encore se soutenir quelque temps, mais point d'armée, car les chefs même sont en désaccord; Negri, Elio, Cabrera, Montenegro ont tous d'autres vues. Le titre de chef de guérillas n'est pas un rôle convenable pour celui qui voulait être roi d'Espagne et des Indes. »

« L'ambassadeur d'Espagne avait fait à notre gouvernement la demande d'une démonstration militaire pour hâter l'affaire; mais cette proposition a été repoussée, il y a un mois, sous le prétexte qu'une intervention armée compliquerait la situation et donnerait une nouvelle énergie aux carlistes. La mission du comte de Mataflorida en Catalogne, repose sur des instructions du cabinet français et de l'ambassade espagnole auprès de notre cour. »

Le 15 de ce mois, s'est ouverte à Berlin, sous la direction de l'Académie royale des beaux-arts, la 31^e grande exposition, depuis 1786, d'ouvrages d'auteurs vivants. Il résulte des avis reçus à cet égard par le gouvernement que les frais de transport et les droits d'entrée en Prusse des productions des membres de l'Académie royale de Berlin, et des professeurs d'écoles étrangères, sont supportés par ladite Académie. Cette faveur s'étend aux ouvrages des membres d'autres Académies des beaux arts, et particulièrement à ceux d'artistes célèbres étrangers. Les artistes établis en Belgique, qui désirent exposer à Berlin, peuvent facilement s'assurer s'ils jouiront de cette prérogative, en annonçant d'avance les objets d'art à l'Académie, qui s'empresse toujours de donner une réponse. En outre, la visite desdits objets à la frontière de Prusse peut être évitée, en joignant à l'envoi la demande de plomber les ballots.

Quant aux expositions qui ont lieu à Dusseldorf, elles se font sous les auspices d'une association d'artistes pour les pays du Rhin et pour la Westphalie. Les artistes belges qui voudraient y faire figurer leurs productions doivent s'adresser à la direction de cette société pour connaître les mesures adoptées pour les objets d'art envoyés de Belgique.

On espère parvenir à la suppression des droits d'entrée et de visite pour les productions des artistes de ces deux pays, envoyés aux expositions soit de Bruxelles, soit de Berlin et de Dusseldorf.

L'exposition de Berlin s'est ouverte, ainsi que nous l'avons dit, le 15 de ce mois. Le délai pour la réception des ouvrages était fixé au 7. Il est à regretter que ces renseignements soient parvenus au gouvernement trop tard pour que leur publication obtienne une utilité actuelle, mais ils pourront servir pour l'avenir, à faciliter les relations artistiques entre les deux pays. (Moniteur.)

On annonce qu'à l'occasion des anniversaires des journées de sepembre de nouvelles nominations vont avoir lieu dans l'ordre de Léopold.

— Deux noms de villes belges ont été donnés à des villes ou lieux de station en Algérie : Philippeville et Mons.

— Le conseil de fabrique de Notre-Dame à Bruges vient de commander à M. Jehotte une table de communion en marbre blanc, ornée de bas-reliefs et d'arabesques, pour être placée dans la chapelle de la Vierge.

— M. Bowring, envoyé par l'Angleterre pour assister aux conférences des délégués des douanes à Berlin, est très-bien accueilli par la cour de Prusse, et a été invité à dîner par le roi et le prince royal. (Gaz. univ. de L.)

— Quelques journaux de Bruxelles annoncent que M. le comte d'Oultremont, notre ambassadeur à Rome, ne se rendra à son poste que dans quelques mois. Cela est inexact. Cet agent diplomatique se met en route pour Rome le 20 de ce mois. Il est accompagné de MM. le baron Van den Steen, Victor d'Hoogvorst, et Charles d'Oultremont, attachés de légation. Personne ne sera donc envoyé pour remplir *ad interim*, les fonctions de ministre plénipotentiaire ou de chargé d'affaire. (Indép.)

— Lord Allan Bathurst et Ch. Thomas, qui ont passé par Augsbourg dans les premiers jours de ce mois, ont été portés sur la liste des étrangers avec la qualification de diplomates anglais qui se rendent aux conférences de Vienne.

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 12 septembre :

« Avant-hier on a fait, sous la direction de M. l'ingénieur Pickel, les premiers voyages d'essai sur la partie de notre chemin de fer qui vient d'être terminée, et qui s'étend depuis la route de Montjoie au tunnel de Nerm. Ces voyages ont constaté la solidité du rail-road et l'excellence des quatre locomotives que l'administration possède déjà, et qui sont les premières qui aient été construites en Prusse. »

Le jury de médecine vétérinaire vient de clore sa session de 1859. Des 51 candidats inscrits, 41 ont subi les examens par écrit, oraux et pratiques; 11 ont été proclamés médecins vétérinaires de première classe, ce sont : MM. J.-J. Ferri, de Telling; B.-G.-M. Renier, de Waremmé; L. Derycke, d'Hérinne; J.-B. Mazure, de Marquin; H. Baucher, du Havre; P.-J.-M. Coelet, de Liège; J.-B. Glorieux, de Bruxelles; F.-J. Tronche, de Tournai; J.-D. Nevejan, de Languemarcq; A. Jaquet, de Liège; J. Verjans, de Vechmael.

14 ont été admis comme médecins vétérinaires de deuxième classe; ce sont :

MM. A.-P.-A. Gérard, de Liège; F. Guillemyn, de Thielt; J. Deneufbourg, de Bouvegnies; L.-F. Caroyer, de Horruës; G. Bellefroid, de Verlaine; G. Mommen, d'Alken; P.-J. Breulet, de Marche; D. Havaux, de Virginal; J.-B. Willième, d'Awenne; J. Lhoiste, de Wandre; A. Dumont, de Mons; C.-F. Marichal, de St-Sauveur; A. Gillot, de Velm, et R.-J. Wilmotte de Soheit-Tinlot.

Huit ont reçu un diplôme de médecin vétérinaire de 3^e classe, ce sont MM. Roelands, de Nieuwerkerken; G.-D. Degueudre, de Souvert; P. Dupont, de Templeuve; M. Haenraets, de Galleppe; F. Conchies, de Renaix; P.-C. Mathys, de Overmeire; C.-F. Leemans, de Ruremonde, et P.-D. Bols, de M. Meerhout. 6 ont été ajournés; 2 ont été rejetés; 10 ne se sont pas présentés aux examens ou s'en sont retirés. (*)

— Les mercuriales officielles de la semaine dernière constatent encore une hausse sur les céréales. Le prix moyen régulateur du froment est monté de 23 fr. 74 à 24 fr. 09, ce qui présente une différence en plus de 55 centimes. Sur le seigle la

(*) La publication de cette décision du jury de médecine vétérinaire est faite par le *Moniteur* sous la rubrique officielle. On ignore pourquoi l'on n'en fait pas autant de la décision du jury universitaire. Il y a là une anomalie choquante.

hausse est de 19 centimes, le prix moyen régulateur s'étant élevé de 12 fr. 90 à 13 09.

Cette nouvelle élévation des prix ne modifie en rien nos observations précédentes, ou plutôt elle les confirme, car rien ne dément les avis parvenus des provinces sur l'abondance de la récolte et la bonne qualité des grains; mais d'autre part les rapports commerciaux de la Grande-Bretagne expriment de sérieuses inquiétudes sur les résultats de la récolte, que l'on s'accorde assez généralement à considérer comme insuffisante et comme devant nécessiter une recrudescence d'importations pour le commencement de l'année prochaine.

Si les prix actuels se maintiennent cette semaine, la sortie du froment sera interdite, et nous ne savons si par ce motif il faut se plaindre ou se féliciter de la hausse qui va amener l'interdiction de l'exportation. Dans les circonstances présentes, au milieu des craintes qui agitent les peuples qui nous entourent, sur l'état de leurs approvisionnements de grains, la prohibition de la sortie du froment est peut-être désirable au prix d'une hausse qui ne peut plus désormais faire de grands progrès.

Pendant la semaine qui vient de finir, la hausse sur le froment s'est surtout fait sentir à Gand, où elle a été de 65 centimes; elle a été à Hasselt de 37 c., à Bruges de 56. de 25 à Namur, de 15 à Louvain et de 7 centimes à Arlon. Il y a eu baisse de 29 centimes à Anvers et de 2 centimes à Bruxelles. A Liège et à Mons les prix sont restés stationnaires.

Sur le seigle, la hausse a été générale aussi; elle a été de 61 centimes à Namur, de 50 à Gand, de 27 à Hasselt, de 26 à Bruxelles, de 21 à Bruges et de 16 à Louvain. A Liège et à Mons les prix sont comme pour le froment restés stationnaires, et il y a eu une faible baisse de 5 centimes à Anvers et de 8 centimes à Arlon.

Les marchés ont été fortement approvisionnés. Il a été vendu deux mille hectolitres de froment de plus que la semaine précédente, et la vente du seigle a été aussi un peu plus considérable. (Indépendant.)

— On écrit de St-Petersbourg, le 5 septembre, au *Commerce* de Paris :

« Le bruit qui a couru déjà depuis long-temps que les troupes russes réunies au camp de Borodino devraient servir ultérieurement à la réalisation de quelque combinaison politique semble maintenant recevoir une pleine confirmation. L'autocrate vient d'ordonner que ces troupes, dont les manœuvres ne dureront que 6 jours, au lieu de retourner, suivant les instructions antérieures, dans leurs cantonnements respectifs, se dirigeront en deux parties, dont l'une se rendra à Kiew afin de servir de réserve à l'armée du midi dans le cas où une invasion de l'empire ottoman aurait lieu, et l'autre ira s'échelonner sur les frontières occidentales du royaume de Pologne.

« Selon les détails donnés par les journaux officiels, les forces assemblées au camp de Borodino se composeraient de soixante-dix bataillons d'infanterie, cent quatre-vingt escadrons de cavalerie régulière, quarante régiments de cosaques et douze demi-brigades d'artillerie, ce qui, d'après ces feuilles, formerait un effectif total de cent quarante mille hommes et trois cents bouches à feu; mais on sait qu'il faut beaucoup rabattre des évaluations officielles.

« Le camp sera commandé par l'empereur Nicolas en personne, qui a choisi pour chef de son état-major M. le général prince de Tschernichef. Les principaux corps de troupes régulières sont placés sous les ordres des feld-maréchaux Paskiewitch et Witgenstein et du général Yermoloff. Le grand-duc héritier du trône, en sa qualité d'attaman-général des cosaques, prendra le commandement des vingt régiments de cosaques, et le duc de Leuchtenberg celui d'une brigade de husards. Les lieutenants-généraux comte Krentz, comte Orloff, baron de Radiger, baron de Roth, Nikitine, Kaissaroff, Denissov, Bronewsk et Yeffremow commanderont des subdivisions.

« Dans la matinée du jour de la grande revue qui terminera les manœuvres, l'empereur posera la première pierre d'une colonne commémorative de la bataille de Borodino (1812), et à cette occasion, il haranguera toutes les troupes assemblées, en présence desquelles le service divin sera célébré en plein air avec la plus grande pompe. »

ADMINISTRATION COMMUNALE.

CAISSE DE PENSION.

Avis important. — Le conseil communal, dans sa séance du 15 du courant, a ordonné le dépôt pendant 15 jours au bureau de comptabilité à l'hôtel-de-ville, du projet d'un règlement instituant une caisse de pension à laquelle devront participer tous les employés salariés par la commune.

Le collège informe les intéressés qu'ils peuvent venir en prendre connaissance et consigner leurs observations, s'il y a lieu, jusqu'inclus le 26 du courant.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les secondans, et sous-maîtres et secondants des écoles primaires communales de garçons et de filles, qu'un concours aura lieu au local du collège, rue des Croisiers, les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4 et 5 octobre prochain, à 2 heures de l'après-dîner, sous la direction de M. Forir, professeur de mathématique au collège communal.

Chacun d'eux est invité à s'y rendre. Il informe également ceux ou celles qui désirent obtenir l'une des trois places de secondans dans les écoles primaires ou celle de secondante à l'école du soir des filles, qu'un concours aura lieu pour les candidats les mêmes jours aux mêmes heures et au même local.

A Liège, le 16 septembre 1859.
Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

AVIS AUX ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTIONS, AUX CHARRIERS, ETC.

Le terrain dit la *Queue d'Oignon* au gravier, du pont d'Amorceur devant être remblayé, on prévient les entrepreneurs de constructions, charretiers, etc., que jusqu'à autre disposition tous décombres ou gravois peuvent y être transportés.

A Liège, le 16 septembre 1859.
Le bourgmestre, J.-J. TILMAN.

Le collège des bourgmestre et échevins vient de prendre l'arrêté suivant : « Il est interdit aux marchandes et revendeuses de volailles, comme à toutes autres personnes, de plumer aucune volaille quelconque sur le lieu du marché ni sur la voie publique.

» Les contraventions à la défense ci-dessus seront poursuivies en exécution de l'art. 12 du règlement susdit. »

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 18 SEPTEMBRE 1859.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.

Mariages, 9 savoir :

Hypolite Joseph Deroubaix, soldat au 1er régiment de ligne en garnison en cette ville, et Rosalie Botquin, cuisinière, à Mainvault. — Dominique Maggi, musicien ambulancier, en Dèche, et Marie Joseph Degand dit Legrand, journalière, même rue. — Paschal Joseph Massart, employé à Hamoir, et Marie Joseph Wilmotte, sans profession, derrière le Palais. — Jacques Joseph Borguet, cordonnier, rue Table de Pierre, et Marie Catherine Hamalle, sans profession, rue des Mineurs. — Henri Tachelette, sans profession, sur la Haille, et Marie Anne Schaekt, sans profession, même rue. — François Joseph Deroubaix, journalier, faubourg St-Léonard, et Marie Jeanne Hottay, journalière, même faubourg. — Nicolas Joseph Gérard, journalier, rue Puits-en-Sock, et Anne Catherine Joseph Pector, journalière, même rue. — Hubert Renkin, graveur, faubourg St-Gilles, et Catherine Joseph Schwartz, couturière, même faubourg. — Pierre Guillaume Joseph Paize, tisserand, rue des Ecoilers, et Marie Barbe Elis. Marg. Lesuisse, journalière, derrière St-Pholien.

Décès : 1 garçon, 1 homme, savoir :

Jean Jacq. Jh. Delrez, bourrelier, âgé de 44 ans, faub. Ste.-Walburge, cillibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 19 septembre 1859, débuts : 5e. de M. Damoreau, ténor léger ; 5es. de Mmes. Boucher, forte chantente, et Dupuis, 1re. dugazon. Le PRÉ AUX CLERCS, opéra en 5 actes. — Le spectacle commencera par le PLASTRON, vaud. en 2 actes. — On commencera à 6 h.

L'administration a l'honneur d'informer le public que deux loges ouvertes, ainsi que trois baignoires sont libres, avec jouissance du droit de titulaire.

ANNONCES.

MME. RÉMONT-CLEPERS, rue Pont-d'Ile, N° 19, demande des DEMOISELLES sachant travailler en MODES.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

Cabillauds, Rivets, Saumons, Eperlants, Anguilles, Esturgeons, Huitres anglaises et Stockfishs détrempés, chez ANDRIEN, fils.

A LOUER pour le 1er Mars prochain la FERME DE HAUSTER, commune de Vaux-sous-Chèvremont, près de Chanfontaine. — S'adresser les lundi, mercredi et samedi, rue St-Jean-en-Ile, N° 25-777, à Liège.

Un JEUNEHOMME de bonne famille, ayant fait son apprentissage et pouvant donner tous les renseignements désirables sur son compte, désire se placer dans un bureau d'une maison de commerce ou autre quelconque. S'adresser au N° 795, quai de la Sauvenière.

A VENDRE ou à LOUER, en une seule, ou en deux parties indépendantes, une MAISON avec JARDIN. — S'adresser rue Agimont, n° 524.

Société Générale

POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORETS.

5e MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la coupe de TAILLIS, ordinaire 1840, dans la Forêt de Harré, province de Luxembourg, et de la coupe de FUTAYE ordinaire 1839, restée invendue le 29 mai dernier dans la même forêt, aura lieu le jeudi 19 septembre 1859, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à St-Trond au bureau du maître particulier des forêts de ladite Société.

Véritable Essence

CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE

DE BRETON, PHARMACIEN, A PARIS, RUE D'ARGENTEUIL, 51.

Une longue expérience a prouvé qu'aucun remède n'était comparable à cette ESSENCE POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES, DES DARTRES, Gouttes, Rhumatismes et généralement de toutes les maladies qui reconnaissent pour cause une acreté ou vice du sang. Véritable sudorifique, dépuratif par excellence, elle est la seule reconnue spécifique pour combattre avec succès les accidents qui suivent l'usage du mercure. Le flacon 4 f. — Dépôts à la pharmacie de MM. Decamps, rue de la Régence, à Liège.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n° 201, faubourg d'Amercoeur, agent particulier des dites compagnies.

VENTE PAR LICITATION.

Lundi, Mardi et Mercredi, 14, 15 et 16 Octobre 1859, à 9 heures du matin,

A la requête des enfans de M. Mathieu-Joseph CLOSSET, en son vivant demeurant à Liège, sur la Batte, il sera procédé, par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES SUIVANS :

1er lot.

Une belle et grande MAISON à porte cochère, occupée par M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n° 5-1078, avec cour, fontaine et écurie pour plusieurs chevaux, ayant deux corps de bâtimens, séparés par la cour, chacun composé de plusieurs beaux salons.

Le bâtiment de derrière donne sur la rue de la Barbe d'Or, dans laquelle il a une issue.

Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à madame veuve Sauveur ; sa position avantageuse au bord de la Meuse la rend propre à toute espèce de commerce.

A dater du 1er octobre, cette maison sera à voir tous les mardis, mercredis et jeudis, jusqu'au jour de la vente, de 10 à 12 heures du matin.

2me lot.

Une MAISON, servant présentement de magasin, sise à Liège, rue de la Barbe-d'Or, n° 1, en face de la maison précédente, joignant d'un côté à M. Grosfils, brasseur, de l'autre à la veuve Vaillant.

Les 1er. et 2me. lots seront vendus en masse et puis séparément ; l'adjudication la plus favorable aux vendeurs sera préférée.

3me lot.

Une grande MAISON près de l'Abattoir, avec cour, pompe et dépendances, sise à Liège, en Pécheurie, n° 1450, occupée par M. Lamarche, tonnelier, joignant vers le Pont-des-Archés à M. Ledent, vers le pont de Saucy à la demoiselle Broka.

4me lot.

Une belle et grande MAISON DE CAMPAGNE, renfermant un ancien moulin hors de service, pouvant facilement être remis en activité, cour, bosquet, étang, source, jardin d'agrément, jardin légumier et prairie nommée Fourgon ; un moulin à farine mû par un cours d'eau qui ne tarit jamais, avec remise et écuries, occupé par le sieur Desama, meunier ; et une MAISON, dite Renier Lemoine, occupée par M. Higny.

Le tout ne formant qu'un ensemble, situé à Vaux, commune d'Olne, de la contenance d'un hectare 65 ares 19 centiares.

La maison de campagne est à voir tous les jours ; s'adresser à la dame veuve RENSONNET, maison Higny, joignant la propriété à vendre.

5me lot.

Une FERME, occupée par le sieur Desama, écurie, grange, cour avec puits, et 8 hectares 71 ares 56 centiares de jardin, verger, terres et prés, sise à Olne, avec une parcelle de terre sur la commune de Nessonvaux.

Le 5me. lot sera d'abord vendu en détail et puis en masse ; après quoi, il sera réexposé en VENTE avec le 4me. lot ; l'adjudication la plus favorable aux vendeurs sera préférée.

6me lot.

Une FERME, occupée par le sieur Charlier, bergeries, écuries, étables et jardin derrière, avec une petite maison à côté, occupée par Crepin, aussi avec jardin, plus 18 hectares 57 ares 5 centiares de jardin, verger, prés, terres, pâtures et bois, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

Ces IMMEUBLES seront également vendus en détail et puis en masse.

7me lot.

Une FERME, occupée par le sieur Nicolas-Joseph Albert, avec 16 hectares 40 ares 5 centiares de jardins, vergers, prés, terres, pâtures et bois, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

Après avoir été adjugé en détail, ces immeubles seront réexposés en vente en masse.

8me lot.

Une FERME, occupée par Hubert Fontayn, avec jardins, verger, prés et terres, contenant 4 hectares 56 ares 4 centiares, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

9me lot.

Un PRÉ, dit Thier des Peupliers, et une parcelle de broussailles y appartenant, contenant 97 ares 23 centiares, situés communes de Nessonvaux et Olne.

Les 8me. et 9me. lots seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

10me lot.

1° Une FERME, occupée par le sieur Declusin, contenant 6 hectares 75 ares 54 centiares de jardin, vergers, terres, prés et trixhe, situés commune d'Olne et de Nessonvaux ;

2° Une petite MAISON sur le bois d'Olne, occupée par Jean-Joseph Ledent, avec jardin et prairie, contenant 75 ares 61 centiares.

Les immeubles formant le présent lot seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

11me lot.

Une PRAIRIE, dite Gomé-Levay, commune de Nessonvaux, contenant 46 ares 90 centiares, ci-devant exploitée par Pirolin.

12me lot.

Une MAISON, occupée par le sieur Piette, avec jardin d'un are 76 centiares, sise à Nessonvaux.

13me lot.

Une MAISON, dite Maison du Faweux, occupée par le sieur Albert, avec jardin, verger et pré, situé commune d'Olne, contenant un hectare 20 ares 85 centiares.

14me lot.

Une MAISON, sur le Raffay, occupée par le sieur Grahay, avec jardin, verger et prés, situés commune d'Olne, contenant 2 hectares 55 ares 15 centiares.

Les immeubles formant les 13e et 14e lots seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège, au notaire MOXHON et à M^e BOULANGER, ancien notaire ; à Verviers, à M. le notaire VOISIN ; à Olne, à M. le notaire REGNIER ; à Soiron, à M. le notaire FLECHET ; à Herve, chez M. le notaire MERRY, et à Ensisval chez M. le notaire DE LEAU.

AVIS

POUR

MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

J'ai l'honneur d'annoncer que je suis arrivé avec un grand transport de TRÈS BEAUX CHEVAUX de VOITURE, de SELLE, et de TILBURY, chez M. JONGEN, à l'hôtel de Brabant.

HILGERS, Marchand de chevaux.

CHEMIN DE FER. — TARIFF DES VOYAGEURS.

STATIONS DE DÉPART.	STATIONS DE DESTINATIONS.					
	A BRUXELLES.		A MALINES.		A ANVERS.	
	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.	Dilig.	C.-à-B. Wag.
De Bruxelles.	2	1 25	2	1 25	3 50	2 25
Malines.	2	1 25	2	1 25	2	1 25
Anvers.	5 50	2 25	1 75	2	1 25	1
Termonde.	5 25	2	1 50	2	1 25	1
Gand.	5	3 25	2 25	4	2 50	1 75
Ostende.	10	6 50	5	8 75	5 75	4 25
Louvain.	5	2	1 25	2	1 25	1
Tirlemont.	4 75	5 25	2 25	5 50	2 25	1 75
Ans.	8	5 50	4	7	4 75	3 50
	A LOUVAIN.		A TIRLEMONT.		A ANS.	
De Bruxelles.	3	2	1 25	4 75	5 25	2 25
Malines.	2	1 25	1	5 50	2 25	4 75
Anvers.	5 50	2 25	1 75	5 50	5 50	2 50
Termonde.	5 50	2 25	1 75	5 50	5 50	2 50
Gand.	5 75	3 75	2 75	7	4 75	5 50
Ostende.	10 75	7	5 25	12	7 75	6
Louvain.	2	1 25	1	2	1 25	1
Tirlemont.	2	1 25	1	2	1 25	1
Ans.	5 50	5 50	2 75	5 50	2 25	1 75
	A TERMONDE.		A GAND.		A OSTENDE.	
De Bruxelles.	5 25	2	1 50	5	5 25	2 25
Malines.	2	1 25	1	4	2 50	1 75
Anvers.	5 25	2	1 50	5	5 25	2 25
Termonde.	2	1 25	1	2	1 25	1
Gand.	2	1 25	1	2	1 25	1
Ostende.	7	4 75	5 50	5 50	5 50	2 50
Louvain.	5 50	2 25	1 75	5 75	5 75	2 75
Tirlemont.	5 50	3 50	2 50	7	4 75	5 50
Ans.	9	6	4 50	10 75	7	5 25

BOURSES.

PARIS, LE 17 SEPTEMBRE

5 p. c.	81	Mutualité	—
4 p. c.	101 40	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 70	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	3772 50	Dette active	54 5/8
Ob. de la v. de Par.	1220	Passive	9 3/4
Emp. belge	—	Emp. romain	102 1/2
Soc. générale	—	Naples	101 60
B. de Belg.	790	Emp. port. 5 p. c.	27

LONDRES, LE 16 SEPTEMBRE

5 1/2 consolidés	91 1/4	Différées	15 1/4
BELG. 1852	105 1/4	Passives	8 7/8
Hol. Dette active	54 1/4	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	78 5/4
Id. 5 p. c.	24 5/8	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	29 5/4 1/2		

AMSTERDAM, LE 17 SEPTEMBRE

Dette active	55 15/16	Espagne. Ardoin	29 1/4
5 p. c.	101 5/8	D. diff. 1850	10 7/8
Billet de chang.	25 15/16	Id. 1855	15
Synd. d'an.	96 1/16	Passive	10 1/2
5 1/2 p. c.	80 1/2	Portugal. E. 5 p.	—
Soc. de Commerce	174 1/2	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 1/4
de Rotterdam	—	Id. 1829	104 1/2
Prusse L. 1852	—	C. C. Hope	—
Autriche. Métall.	195 5/4	Ins. gr. liv.	68
Bresil. Emp.	—	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 18 SEPTEMBRE

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 1/4	Et. R. Levée 1852	101 1/2
de 50 milli.	92 1/2	Cert. à A. 1854	101 1/8
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq.	108		
Lots de fl. 250.	460		
Id. 500.	526		
Id. 1000.	835		
Polog. Lots fl. 500	120		
Id. 1000	150		
Bresil. E. L. 1854	78		
Espagne. Ardoin	50 1/8 29 1/2		
Dette pasive 1854	—		
différée	11 et		
Danemar. E. Not.	96		
Bito à L.	74		

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été faite à l'ouverture de la Bourse à 50 1/4, cependant quelques réalisations de bénéfices, on a fait retrograder le cours à 29 1/2. Les primes toujours recherchées, mais toutefois elles ont été faites à meilleur compte qu'hier. Actions en hausse, la spéculation s'en empant de nouveau.

BRUXELLES, LE 18 SEPTEMBRE

Dette active 2 1/2	55 1/2	P	Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 5/8		Tapis	—
Fin courant	—		Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 5/8		Mutualité	105 5/4
Id. de 57 mill.	71 5/8		S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	—		Monbeaux	—
Act. de la Soc. G.	740	A	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—		Bornage	—
S. de Comm. de c.	109	P	Houyoux	—
B. de Belgique	—		Papeterie	—
C. de S. et Gise.	—		Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—		H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière	—		Civile	—
Idem	—		Herve	—
Fleury	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin	—		Asphalt	—
Soc. Nationale	—		Koll. Dette active	—
Levant du Fleury	—		Lozrencht inscrit	—
Ougrée	—		Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham	—		Naples. C. Falcon	—
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin	29 1/2
Vennes	—		Fin courant	—
St-Léonard	—		Prime un mois	52 d. 2
Chatelineau	—			